

Défenseurs Sans Frontières de Droits Humains DESAFRODH

Défenseurs des Opprimés DOP

Fòs Refleksyon ak Aksyon sou Koze Kay FRAKKA

Groupe d'Appui aux Réfugiés et Rapatriés GARR

Commission Episcopale Nationale Justice et Paix JILAP

Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif PAPDA

Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains POHDH

Réseau National de Défense des Droits Humains RNDDH

Rapport d'enquête sur la situation de tension à Ile à Vache

2 avril 2014

A. INTRODUCTION

En août 2013, le Gouvernement *MARTELLY - LAMOTHE* a lancé un projet de développement touristique sur l'*Île à Vache*. N'ayant été ni consultés ni informés de la mise en œuvre de ce projet et estimant qu'il ne prend pas en compte leur avis, des membres de la population de l'île ont réalisé plusieurs mouvements de protestation.

Ces mouvements de protestation se sont soldés par l'arrestation de certains, la bastonnade d'autres et ont engendré une situation de vive tension entre les autorités policières et la population.

C'est pourquoi, dans le but de mieux s'informer sur cette situation susceptible d'occasionner des cas de violation de droits humains, une délégation composée de *DOP*, *POHDP* et *RNDDH*, déléguée par la *CE-JILAP* et le *Collectif du Droit au Logement*¹ s'est rendue à l'*Île à Vache* du 11 au 13 mars 2014 et se propose de partager avec tous ceux que la question intéresse, les conclusions de ses observations.

B. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette investigation, l'équipe d'enquête a rencontré plusieurs acteurs évoluant dans la communauté de l'*Île à Vache*, dont entre autres :

- 1- Des responsables d'organisations de la société civile : *Action Citoyenne pour l'Île à Vache* (ACI), *Konbit Peyizan Ilavach* (KOPI), *Oganizasyon Fanm Ilavach* (OFAIV)
- 2- Des responsables de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) et des responsables du *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO), une unité spécialisée de la PNH
- 3- Le Juge de Paix Titulaire du Tribunal de Paix de l'*Île à Vache*
- 4- Le Conseil Municipal Intérimaire
- 5- Des responsables des institutions de santé
- 6- Le responsable du restaurant communautaire établi par le Gouvernement
- 7- Une dizaine de victimes

Les approches de rencontres et de focus groupes ont été utilisées. Cette méthodologie a permis à la délégation d'établir un diagnostic fiable et d'avoir une vision réelle de la situation qui prévaut à l'*Île à Vache*.

C. PRESENTATION DE L'ILE A VACHE

La commune de l'*Île à Vache* est située dans le département du Sud, à dix (10) kilomètres, au sud-est de la ville des *Cayes*. Elle a une superficie de plus de 45,97 km² divisés en vingt six (26) localités. L'*Île à vache*, réputée pour ses belles plages et sa couverture végétale, accueille une population estimée à vingt mille (20.000) habitants qui vivent de l'agriculture,

¹ Le Collectif du Droit au Logement regroupe les organisations suivantes : DESAFRODH, DOP, FRAKKA, GARR, PAPDA et POHDP

de la pêche et de l'élevage. C'est l'île la plus vierge des *Caraïbes*. Cependant, les services sociaux de base sont quasiment inexistantes et les besoins en santé, en éducation, etc. sont difficilement satisfaits.

D. FAITS ANTERIEURS

1. Arrêté du 10 mai 2013

Le 10 mai 2013, le Gouvernement *MARTELLY - LAMOTHE* a pris un arrêté présidentiel pour déclarer la commune de *l'Île à Vache* ainsi que toute l'étendue du territoire maritime comprise dans ses limites, zone réservée et zone de développement touristique.

La population n'a été informée de cet arrêté présidentiel que par le biais de la presse ou sur ouï-dire. Ainsi, différentes rumeurs et spéculations faisaient état de délocalisation de la population, d'expropriation des propriétaires, d'où la naissance d'un climat de peur. En effet, les habitants de l'île ne souhaitent ni être dépouillés de leurs terres, ni se retrouver dans une situation telle qu'ils seraient obligés d'abandonner l'île.

2. Le projet de développement touristique de *l'Île à Vache*

Vanté comme « *une des dernières véritables îles au trésor de toutes les Caraïbes, non foulée, non exploitée et tout à fait unique* » avec plus de vingt (20) plages pratiquement désertes, le développement de *l'Île à Vache* est la pierre angulaire du plan national du *Ministère du Tourisme* qui veut attirer des voyageurs pour un séjour exclusif, de luxe.

Selon ce plan, les principes directeurs de développement touristique sont notamment le respect de l'intégrité culturelle, la protection de l'environnement, la pérennité du produit touristique, la quête de l'indépendance énergétique, l'implication active des communautés locales et la répartition équitable des retombées. L'État doit, selon ce plan, jouer un rôle de facilitateur en synergie avec le secteur privé dans le développement d'un éco-tourisme durable.

Le plan dont une présentation est accessible à l'Internet² propose un parc immobilier avec *mille cinq cents* (1.500) unités au total, entre chambres d'hôtels et villas qui seront louées ou vendues à des particuliers. Les villas seront réparties en une vingtaine de hameaux. Un village central pour l'île au complet sera le point d'arrivée et de départ des visiteurs. Situé à proximité du port d'attache au nord, il deviendra le noyau de services et d'animation avec restaurants, bars, spa, piscines etc. Les hameaux seront liés entre eux par des sentiers qu'il sera possible d'emprunter à pied, à bicyclette, à cheval ou en voiturette électrique. Sont également planifiés le dragage des baies des localités *Madame Bernard* et *Kay-Kök*, des aménagements pour l'accostage des yachts et plaisanciers, l'électrification et l'éclairage de la zone environnante et même un musée submergé.

² <http://www.tourisme.gouv.ht/en/2012-12-08-15-52-21/ile-a-vache>

Pour faciliter l'accès par voie aérienne, la construction d'un aéroport international à l'est de l'île avec une piste de 2,6 km devrait permettre l'établissement des voies de correspondances avec *Port-au-Prince, Miami, Santo Domingo* etc. Afin de transporter les passagers entre l'aéroport et les différentes structures d'hébergement, un axe routier de *quinze* (15) km est prévu.

La population de l'île sera bénéficiaire d'un nouveau centre communautaire avec bibliothèque, salle de spectacles et cybercafé, d'une radio communautaire, d'infrastructures agricoles et de programmes de formation sur une gestion efficace des ressources halieutiques et terrestres. La rénovation du marché public et du centre de santé de *Madame Bernard*, l'installation des fontaines d'eau à travers l'île, l'éclairage solaire public, l'aménagement des écoles et un centre d'enfouissement des déchets solides sont également prévus.

Après la présentation du plan de développement touristique de l'*Île à Vache* en Conseil de Gouvernement par la Ministre du Tourisme, Stéphanie BALMIR VILLEDROUIN, le Gouvernement a lancé le 28 juin 2013 un Appel public à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un nombre important de projets aux promoteurs et investisseurs privés, nationaux et étrangers. La date limite de réception des propositions était fixée au 12 août 2013.

E. LES FAITS

1. Lancement de la mise en œuvre du plan de développement touristique

Le 20 août 2013, le Gouvernement par le biais de son Premier Ministre Laurent LAMOTHE, accompagné de la Ministre du Tourisme Stéphanie BALMIR VILLEDROUIN, de l'Agent Intérimaire Fritz CESAR et du député Jean THANIS de la Circonscription *Cayes - Ile à Vache*, a fait la pose de la première pierre pour la construction de *quatre* (4) infrastructures:

- Un aéroport international (sis à Bois Boutout)
- Un centre communautaire (sis à Kay-Kòk)
- Un restaurant communautaire (sis à Kay-Kòk)
- Une radio communautaire (sis à Twou-milye)

A la fin du mois de septembre 2013, l'*Office Nationale du Cadastre* (ONACA) a lancé une vaste opération d'arpentage sur l'île. La compagnie dominicaine de construction *Estrella* a commencé à travailler sur l'île, abattant, avec ses tracteurs, les jardins des paysans dans le but, selon les responsables de cette compagnie, de tracer une route à travers l'île.

En octobre 2013, une organisation de la communauté dénommée *Action Citoyenne pour l'Île à Vache* (ACI), a sollicité une rencontre auprès de l'Agent Intérimaire Fritz CESAR. Cependant, lors de la rencontre, au lieu de répondre à des questions sur la nature de ce projet, l'Agent Intérimaire a préféré faciliter une rencontre entre l'ACI et certains membres du Gouvernement dont la Ministre du Tourisme. Ainsi, au mois de novembre 2013, les membres de l'ACI se sont rendus à une rencontre avec les autorités concernées à *Port-au-*

Prince. Dans moins de dix (10) minutes, Madame Stéphanie *BALMIR VILLEDROUIN* a fourni des explications sur le projet, explications considérées comme étant expéditives et non édifiantes par les responsables de l'ACI. Ceci a contribué à augmenter la colère de la population de l'île.

2. Situation de tension à l'Île à Vache

Dès l'annonce du projet dont le résumé est présenté plus haut, la commune de l'Île à Vache connaît une situation de turbulence, notamment en raison du fait que la population n'ait pas été informée d'un tel projet. Cette colère s'est exacerbée suite à la rencontre réalisée avec la Ministre du Tourisme, rencontre à la fin de laquelle la population n'est pas sortie mieux informée de son devenir. En effet, certains affirment qu'ils seront relocalisés alors que d'autres estiment qu'ils seront tout simplement expulsés de leur propriété.

Ainsi, plusieurs individus ont décidé de manifester leur mécontentement par des mouvements de protestation.

En effet, le 27 décembre 2013, a eu lieu une grande première manifestation dans la commune contre le projet du Gouvernement. Au cours de cette manifestation, les protestataires réclamaient des explications claires et précises sur :

- ❖ le projet du Gouvernement (plan du développement de l'île)
- ❖ les quatre (4) constructions
- ❖ la destruction des jardins des paysans.

Plusieurs autres mouvements de protestation ont suivi, respectivement le 3 janvier 2014, le 8 février 2014, ainsi qu'au cours de la période allant du 21 au 25 février 2014. Les revendications sont toujours les mêmes.

Cependant, en dépit de ces actions, aucun membre du Gouvernement, ni des autorités locales n'ont donné des explications convaincantes à la population. Au contraire. La construction de trois (3) des quatre (4) infrastructures dont la pose de la première pierre a eu lieu le 20 août 2013, a continué. En décembre 2013, ces trois (3) constructions ont été achevées. Il s'agit du centre communautaire, du restaurant communautaire et de la radio communautaire.

F. REPONSES GOUVERNEMENTALES

Pour réprimer la population et étouffer dans l'œuf les mouvements de protestation, les autorités gouvernementales ont pris un ensemble de mesures visant à renforcer l'appareil répressif de l'Etat sur l'île :

1. Renforcement de la Justice locale

Le 10 février 2014, le Juge de Paix de *Maniche*, Nephzer *LOUIS JEAN*, a été transféré par le *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique* comme suppléant Juge de Paix en

vue de renforcer l'appareil judiciaire au niveau de la commune de *l'Île à Vache*. Ce nouveau Juge vient augmenter le nombre de Juges présents dans la commune à *deux* (2).

De plus, depuis février 2014, il existe sur l'île une annexe du parquet près le Tribunal de Première Instance des *Cayes*. Au cours de cette même période, le 12 février 2014, Maitre Raymond BERGEAU a été nommé et a prêté serment comme substitut Commissaire du Gouvernement à la tête de cette annexe du parquet, mais il n'a pas encore été installé dans la commune de *l'Île à Vache*.

2. Renforcement de l'effectif de la PNH

Le samedi 8 février 2014, une quarantaine de policiers spécialisés sont venus en renfort à la Police Nationale au niveau de *l'Île à Vache*. *Vingt* (20) agents de l'unité spécialisée du *Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre* (CIMO) sont déployés au niveau de la localité Kay-Kòk et *vingt* (20) agents spécialisés de la *Brigade d'Intervention Motorisée* BIM sont postés à la localité centrale de *l'Île à Vache*, *Madame Bernard*. Cependant, il faut préciser qu'avant la venue des agents des unités spécialisées, moins d'une dizaine d'agents de police administrative étaient présents au niveau de la commune et que, selon la plupart des personnes rencontrées, cette commune est réputée très calme.

G. BILAN

Ce renforcement de l'appareil répressif de l'Etat, avec notamment l'augmentation de l'effectif des agents de la PNH sur l'île, a eu pour conséquence la multiplication des actes de répression contre la population. Le bilan est lourd. Plusieurs personnes ont été arrêtées et bastonnées par des agents de la *Police Nationale d'Haïti*. En effet, plus d'une dizaine de personnes affirment avoir été victimes dans le cadre des dernières manifestations réalisées sur l'île.

La grande majorité de ces victimes sont des femmes qui déclarent avoir été piétinées et bastonnées par des agents de la *Brigade d'Intervention Motorisée* (BIM), qui ensuite, les ont forcées à débloquer les routes barricadées par des troncs de cocotier.

A titre d'exemples :

- Le 8 février 2014, au cours d'une manifestation qui se dirigeait vers la localité de *La Hatte*, une intervention des agents de la BIM a fait plusieurs victimes, dont entre autres : Rosena MACENA, Roselène FAUSTIN, Antony PLACIDE, Bertin Joseph SIMILIEN.
- Le 21 février 2014, la PNH a procédé à l'arrestation du policier Jean Matulnès LAMY à *Port-au-Prince*. Ce dernier est considéré comme chef de file du mouvement de protestation sur *l'Île à Vache*. Cependant, les autorités judiciaires interrogées sur les motifs de cette arrestation, ont affirmé que le policier Jean Matulnès LAMY a été arrêté pour son implication dans l'incident survenu au *Carrefour de l'Aviation*, commune de *Cité Soleil* le 8 janvier 2013 au cours duquel un individu a été tué.

- Entre le 21 et le 25 février 2014, plusieurs manifestations ont été réalisées, réclamant la libération de Monsieur LAMY. Cependant, la manifestation du 25 février 2014 a été réprimée avec violence par les agents de la BIM, au niveau de *Madame Bernard*. Au moins *deux* (2) personnes ont été arrêtées sous les chefs d'accusation de *Trouble et Injure grave à l'encontre de l'agent Intérimaire Fritz CESAR*. Il s'agit d'Edmond EDOUARD et de Lethé FREGUENS, qui affirment avoir été sauvagement bastonnés par les policiers. Ils ont été libérés le même jour.

Par ailleurs, le *Centre de Santé de Madame Bernard* a traité *dix-sept* (17) cas de personnes blessées par armes blanches et d'autres qui ont été victimes de coups de pierres ou qui ont été battues par les agents de la PNH. De plus, au moins *trois* (3) d'entre elles ont été psychologiquement agressées.

De ces *dix-sept* (17) personnes, la délégation a pu s'entretenir avec *onze* (11). Il s'agit de :

1. Guerline FELIX
2. Rosena MACENA
3. Joseph Wilner Bertin SIMILIEN
4. Adrien JUSTIN
5. Justin GENEL
6. Vanot Delva
7. Ducken Gracout
8. Roselène FAUSTIN
9. Antony PLACIDE
10. Dorléan Timomène
11. Lethé FREGUENS

Certaines de ces victimes ont fait des témoignages poignants. En voici quelques exemples :

1. Le 8 février 2014, Guerline FELIX une dame de *trente sept* (37) ans, mère de *trois* (3) enfants, vivant dans la localité de *La Hatte* a été victime de violences physiques par des agents de BIM. En effet, elle revenait du marché lorsque, arrivée tout près de chez elle, elle a été contrainte par les agents susmentionnés de débloquer la route barricadée par des troncs de cocotiers.
2. Le 8 février 2014, Rosena MACENA se trouvait chez elle quand des agents de la BIM lui ont intimé l'ordre de déplacer des troncs de cocotiers qui bloquaient la route, ce qu'elle avait refusé de faire. Par la suite, sous la menace de leurs armes à feu, elle a été contrainte d'obtempérer. Elle déclare souffrir depuis, d'une hémorragie.
3. Joseph Wilner Bertin SIMILIEN, Pasteur, fondateur de l'Ecole Bon Samaritain de *La Hatte*, habite cette localité depuis 1977. Le 8 février 2014, il se rendait à l'église lorsqu'il a remarqué des policiers lourdement armés. Pris de peur, il est entré dans la cour attenante à la maison d'une des adeptes de son église. Cependant, dans la cour se trouvaient déjà d'autres policiers. En les voyant, il a tenté de s'enfuir. Les

policiers l'ont intercepté, l'ont obligé à se coucher par terre, l'ont piétiné et l'ont bastonné.

Face à cette vague de répression, plusieurs personnes ont été obligées de prendre le maquis de peur d'être victimes des interventions violentes de la PNH.

H. LES FAITS SUBSEQUENTS

Voyant que la répression ne semble pas baisser l'ardeur de la population et afin de trouver une issue favorable à cette crise qui sévit sur l'île, le 1^{er} mars 2014, la Ministre du Tourisme a réalisé une rencontre avec les représentants des *treize* (13) plateformes existant sur l'île. Au cours de cette rencontre à laquelle ont pris part également les agents intérimaires de la commune Fritz CESAR, Sergot FORESTAL et Fresnel THANIS, ainsi que le député Jean THANIS de la Circonscription *Cayes - Ile à Vache*, la Ministre a tenté de faire une présentation du projet, mais elle s'est heurtée à la réticence des leaders des organisations qui ont exigé que les revendications de la population soient d'abord prises en compte avant un quelconque dialogue autour du projet. Leurs revendications sont de *trois* (3) ordres :

- 1- Libération sans condition de Jean Matulnès LAMY
- 2- Annulation de l'arrêté du 10 mai 2013
- 3- Retrait de l'île des agents de la BIM

En guise de réaction, la Ministre leur a proposé d'adresser une pétition au Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE. Ce qui a été fait le même jour.

I. COMMENTAIRES

L'enquête menée sur l'*Ile à Vache* par la délégation a permis de constater une absence flagrante de communication entre les initiateurs du projet de développement touristique, à savoir le Gouvernement en place, et la population. C'est ce manque de communication qui a engendré ce climat de peur et de protestation sur l'île. En effet, toutes les activités entreprises jusqu'à présent dans le cadre de ce projet ont eu lieu sans le consentement de la population et sans même l'avoir informée.

De plus, il est déplorable que les autorités aient décidé de prioriser la dimension économique du projet de développement au détriment des autres aspects, notamment, les aspects démographiques et sociologiques.

Pourtant, les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, pour la plupart, ne sont pas contre un projet de développement visant à transformer la commune ou du moins à améliorer leurs mauvaises conditions de vie. Cependant, elles croient que ce projet entamé par le Gouvernement *MARTELLY - LAMOTHE*, représente une menace pour la population puisqu'il ne prend pas vraiment en compte les intérêts des habitants de la commune.

Il faut reconnaître qu'il est en effet menaçant de voir, un beau jour, un nombre d'individus se mettre à arpenter les terrains, à percer des routes, sans fournir aucune explication aux propriétaires en particulier et à la population de l'île en général. C'est donc la manière de

faire du Gouvernement qui pose problèmes. Conséquemment, cette situation de colère qu'expriment les habitants de *l'Île à Vache* est le résultat des stratégies adoptées par les autorités pour mettre en œuvre le plan de développement touristique, stratégies qui risquent de compromettre l'avenir du projet, ce dès le départ.

Par ailleurs, les habitants de l'île dénoncent énergiquement cet arrêté pris par le Président Michel Joseph MARTELLY en date du 10 mai 2013, qui déclare la commune zone réservée et zone de développement touristique. En prenant l'arrêté du 10 mai 2013, les responsables de l'Etat n'ont pas respecté les prescrits de l'article 40 de la Constitution Amendée relatifs au droit à l'information.

Parallèlement, le fait par le pouvoir central de dépêcher une quarantaine d'agents issus des corps spécialisés de la PNH, prouve que les autorités veulent intimider la population de l'île et les empêcher de manifester. Ces agents ont fait un usage abusif de la force, ont bastonné des habitants de l'île, notamment des femmes. Leurs déplorables interventions constituent une violation flagrante de l'article 28 de la Constitution Amendée qui stipule que : *Tout Haitien a le droit d'exprimer ses opinions en toute matière, par la voie qu'il choisit.*

Des jardins des cultivateurs ont été détruits alors qu'aucun suivi n'a été réalisé par les autorités pour dédommager les victimes qui pourtant, n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix.

De plus, au cours de cette enquête, la délégation a constaté que l'appareil répressif de l'Etat a été renforcé au niveau de la commune. Sans nul doute, ce renforcement s'explique par le fait que le Gouvernement veut se donner les moyens pour contrecarrer toute protestation contre la réalisation de son plan. Cependant, les organisations de droits humains impliquées dans cette enquête peuvent affirmer, sans peur d'être démenties que si le Gouvernement pense faire usage de la force pour implanter ce projet sur l'île, il doit s'attendre à de grands mouvements de blocage car les revendications pour le développement de l'île sont claires et précises. Un projet de développement de la commune doit nécessairement démarrer avec :

- la construction entre autres des écoles primaires, secondaires et professionnelles;
- la construction d'hôpitaux, de routes et d'infrastructures sportives telles que des terrains de football, de basketball et de volleyball.

Par ailleurs, il est regrettable que de nos jours, l'Etat, considéré comme le premier protecteur des citoyens, oublie toutes ses responsabilités et participe activement dans la perpétration d'actes de répression et de violence contre des citoyens.

Enfin, l'arrestation du policier Jean Matulnès LAMY, originaire de *l'Île à Vache* et membre d'une organisation de la zone constitue une violation des droits humains, car il n'y a pas eu de flagrant délit dans son cas. Le Commissaire du Gouvernement n'avait ni procès verbal de constat, ni plaignant, ni arme pour émettre un mandat de dépôt. En ce sens, il convient de rappeler que la dénonciation ne suffit pas pour émettre un mandat contre un

individu qui a un domicile connu. L'article 19 et suivants du *Code d'Instruction Criminelle* retrace clairement la procédure à suivre par le Commissaire en pareil cas. Et, s'il est vrai que les organisations de défense des droits humains encouragent les acteurs du système judiciaire à sévir avec toute la rigueur exigée par la Loi contre toute personne impliquée dans le meurtre d'un individu, elles exigent, que la Loi soit respectée et que l'appareil judiciaire ne soit pas instrumentalisé.

J. RECOMMANDATIONS

Les organisations de défense des droits humains recommandent au Gouvernement *MARTELLY - LAMOTHE* de :

- 1- Respecter les Droits Fondamentaux des habitants de l'île à Vache, entre autres le Droit à la Santé, à l'Education, au Travail, le droit de ne pas subir des traitements cruels, inhumains et dégradants, etc.
- 2- Expliquer clairement à la population de l'île, l'ensemble du projet.
- 3- Dédommager les personnes victimes d'expropriation et de destruction de champs.
- 4- Impliquer les membres de la population dans les différentes phases de la mise en œuvre et le suivi du plan.
- 5- Mettre en place une formation ultra intensive pour les habitants de l'île, en vue de créer une main d'œuvre qualifiée.
- 6- Porter l'*Inspection Générale* de la PNH à prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des agents de la PNH qui ont bastonné et maltraité la population.
- 7- Porter les agents de la PNH à faire preuve de professionnalisme dans leurs interventions.
- 8- Mettre l'action publique en mouvement contre tous les agents de la PNH coupables de bastonnade et de mauvais traitements à l'encontre des citoyens et dédommager les victimes.